



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 28 novembre 1957.

o.263.1. - RH/Gg

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

A l'Ambassade de Suisse,
la Légation

XIXe Conférence internationale
de la Croix-Rouge, New Delhi.

Monsieur l'Ambassadeur,
le Ministre,

Bien que la délégation gouvernementale suisse qui a participé à la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue à New Delhi du 28 octobre au 7 novembre 1957 n'ait pas encore déposé son rapport, nous avons pensé qu'il vous intéresserait d'avoir un bref aperçu des débats qui se sont déroulés à New Delhi. Nous voudrions également saisir cette occasion pour vous remercier des renseignements très intéressants que vous nous avez fournis avant la conférence et qui ont été très utiles à la délégation.

La publicité qui a été donnée à l'incident soulevé par la question des deux Chines et le retrait spectaculaire, lors des dernières heures de la conférence, des délégations des pays communistes ou sympathisants, ont pu donner l'impression que la conférence s'était terminée sur un échec et que ses travaux se trouvaient compromis par la scission que provoqua l'adoption de la résolution américaine demandant que le représentant de la Chine de Formose siège à la conférence sous la désignation officielle de représentant de la République de Chine. Tel n'a cependant pas été le cas et si ce côté politique de la conférence est celui qui a été le plus mis en évidence, il n'en reste pas moins que la conférence a adopté une série de résolutions très importantes et a fourni un travail constructif qui permettra au CICR, à la Ligue et aux sociétés nationales de Croix-Rouge de continuer leur tâche une fois que les passions politiques se seront apaisées, ce qui paraît d'ailleurs être déjà le cas.

Ceci dit, nous croyons utile de rappeler brièvement dans quelles circonstances ce qu'on peut appeler l'incident chinois s'est produit:

La Commission permanente de la Croix-Rouge avait décidé, conformément au principe déjà admis lors de la dernière confé-



- 2 -

rence internationale de la Croix-Rouge à Toronto, que les deux Chines devraient être invitées à New Delhi. Désireuse d'éviter si possible des difficultés d'ordre politique et tenant compte sans doute de l'attitude de la présidente de la Croix-Rouge indienne, la Princesse Amrit Kaur, la Commission permanente décida d'inviter officiellement à la conférence le Gouvernement de la République populaire de Chine (Pékin) ainsi que la société de la Croix-Rouge de ce pays, d'une part, et d'autre part elle adressa une invitation, par l'entremise de la Croix-Rouge indienne, au "Gouvernement de Formose" et, la Croix-Rouge de Formose n'étant pas reconnue officiellement par le CICR, autorisa cette dernière à se faire représenter à la conférence par un observateur. Il semble qu'au début le Gouvernement de la République de Chine (Formose) ne se soit pas formalisé de la manière dont l'invitation lui avait été adressée. Par lettre du 14 mai 1957, ce Gouvernement informait en effet la Croix-Rouge indienne qu'il acceptait de se rendre à New Delhi sans faire de remarque. Ce n'est qu'en date du 5 octobre, soit quelques semaines avant l'ouverture de la conférence, que le Gouvernement de la République de Chine (Formose) adressa à la Croix-Rouge indienne une protestation énergique déclarant qu'il ne participerait pas à la conférence s'il n'y était pas invité en sa qualité de Gouvernement de la République de Chine. En même temps, la Chine de Formose faisait pression sur ses alliés, en particulier les Etats-Unis, pour que justice lui soit rendue.

C'est dans ces conditions que le président de la Commission permanente, M. François-Poncet, prit sur lui d'envoyer, à titre personnel, un télégramme au Ministre des Affaires étrangères de la République de Chine, invitant ce Gouvernement à participer aux travaux de la conférence. La République de Chine accepta cette invitation en déléguant à New Delhi son ambassadeur à Bangkok.

Telle était la situation au moment où les délégués se réunirent en séance plénière le 28 octobre. La délégation de la Chine de Pékin déposa immédiatement une résolution en termes très énergiques, accusant M. François-Poncet d'avoir envoyé un télégramme au Gouvernement de la République de Chine sous la pression des Etats-Unis et protestant contre l'attitude de ces derniers qu'elle mettait directement en cause. Attaquée, la délégation des Etats-Unis riposta promptement en insistant pour que le représentant de la République de Chine soit autorisé à siéger à la conférence sous sa véritable désignation et non pas comme représentant de la "République de Formose". L'affaire n'alla pas plus loin lors de la première séance préliminaire, la présidente ayant coupé court aux débats et ayant invité la conférence à poursuivre son ordre du jour sur les questions qui intéressaient directement la Croix-Rouge.

Officiellement, il ne fut donc plus question de l'affaire des deux Chines pendant les jours qui suivirent, bien que dans la coulisse cette affaire continuât de faire l'objet de nombreuses démarches, les Etats-Unis ayant apparemment reçu des instructions très strictes de ne pas céder sur ce point et la présidente laissant d'autre part entendre que si la délégation des Etats-Unis insistait pour faire voter sa résolution, elle serait contrainte de quitter la conférence car cette décision mettrait le pays invitant dans une situation impossible, celui-ci ne reconnaissant officiellement qu'un Gouvernement de Chine: celui de Pékin, et ayant été à la limite de ses possibilités en acceptant qu'un représentant de la République de Formose soit invité à participer aux débats.

L'affaire revint en discussion en séance plénière dès le 5 novembre et provoqua un débat interminable qui se prolongea pendant deux jours. Une proposition brésilienne sauva d'abord la conférence du naufrage en faisant décider que l'affaire chinoise serait portée en fin de liste de l'ordre du jour, ce qui permit à la conférence d'entériner au galop les nombreuses résolutions et décisions qui avaient été prises entretemps par les commissions au sujet de diverses questions à l'ordre du jour. L'heure H arriva tout de même le 7 novembre à 16h30, moment où expirait le délai consenti par la délégation des Etats-Unis, d'entente avec la présidente. Celle-ci s'estimant directement mise en cause passa d'ailleurs à ce moment la présidence au délégué canadien, M. Macauley, qui avait déjà brillamment présidé la Commission du droit humanitaire.

Le président se trouva en face de quatre résolutions, dont deux s'opposaient absolument, soit celle de la République populaire de Chine et celle des Etats-Unis, et deux autres de nature générale, l'une présentée par la délégation suédoise et tendant à ce que la résolution des Etats-Unis soit renvoyée à la Commission permanente pour examen ultérieur, l'autre présentée par la délégation suisse et tendant à faire accepter le principe d'une universalité aussi grande que possible dans le domaine de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et spécifiant que les invitations devaient être envoyées à tout Gouvernement exerçant une autorité de fait sur un territoire où les conventions de Genève peuvent être appliquées, sans que cette question préjuge en quoi que ce soit celle de la reconnaissance officielle de Gouvernements, dont la Commission permanente n'avait pas à se préoccuper dans le domaine de la Croix-Rouge.

La résolution suisse, considérée comme de nature plus générale, fut la première mise aux voix et acceptée par 79 voix contre 29. La résolution suédoise fut rejetée de justesse et la résolution de la Chine populaire ne fut soutenue que par les

délégations communistes. Votée au scrutin secret, la résolution américaine fut alors adoptée par 62 voix contre 45 et 16 abstentions. A peine le résultat de ce vote important eut-il été proclamé qu'il déclencha l'exode général des pays d'obédience communiste, la chinoise en tête, suivie de l'URSS et de ses satellites, puis les délégations yougoslave, syrienne et indonésienne. La présidente, la Princesse Amrit Kaur, déclara alors d'une voix brisée que la Croix-Rouge indienne ne pouvait plus participer aux travaux d'une assemblée qui venait de voter une résolution offensante pour la société invitante et elle quitta la salle suivie de toute sa délégation.

Malgré ces événements, la conférence décida de continuer ses travaux sous la présidence du Prince de Mérode, président de la Croix-Rouge belge. Pendant ce temps, deux délégués de Formose étaient entrés discrètement dans la salle sans faire l'objet d'aucune démonstration. Le chef de la délégation gouvernementale indienne monta alors à la tribune et dans un flot de paroles pas très compréhensibles demanda l'expulsion immédiate des délégués de Formose pour la raison qu'une invitation à une assemblée de la Croix-Rouge devait être adressée régulièrement six mois avant l'ouverture de l'assemblée. La proposition d'expulsion mise aussitôt aux voix fut repoussée par 51 voix contre 3 et 18 abstentions.

C'est dans cette atmosphère troublée que se termina la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge à New Delhi, après qu'un appel à l'union lui eut encore été adressé par le chef de la délégation suisse ainsi que par le président ad interim.

Les fils qui paraissaient définitivement rompus ne l'étaient pas en réalité, puisque la nouvelle Commission permanente de la Croix-Rouge se réunit immédiatement après la clôture de la conférence et que le délégué russe, comme le délégué américain et la Princesse Amrit Kaur, déclarèrent vouloir continuer à collaborer dans l'esprit de la Croix-Rouge. L'incident chinois n'avait été qu'une démonstration de nature purement politique et les délégations avaient réagi conformément à des instructions établies à l'avance. Aussi regrettable qu'il ait été, cet incident aura peut-être eu l'effet d'une mise au point indispensable après plusieurs jours de tension.

Les débats qui s'engagèrent tant au sein des commissions qu'au cours de la séance plénière en ce qui concerne les deux questions les plus importantes que la conférence avait à traiter, soit le "Projet de règles" et la résolution japonaise concernant la cessation des essais nucléaires se déroulèrent en revanche dans une atmosphère calme. Ils donnèrent lieu à une discussion

nourrie et assez élevée au cours de laquelle les délégations firent preuve d'une extrême discipline et d'une volonté évidente de coopération, malgré les prises de position extrêmement diverses de la gauche à la droite.

En ce qui concerne le "Projet de règles", deux tendances principales se manifestèrent: les pays communistes ou neutralistes insistant pour que le projet soit discuté article par article et que certains de ces articles soient modifiés dans un sens encore plus positif, notamment le fameux article 14 que la délégation de l'URSS voulait faire amender, de sorte qu'il interdise formellement le recours aux armes atomiques.

Les Etats-Unis, suivis fidèlement par les pays de l'OTAN, relevèrent au contraire que de nombreux articles du projet concernaient des questions qui échappaient à la compétence de la conférence et qui ne pourraient trouver leur solution que devant un autre for, celui de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Le Comité international de la Croix-Rouge, conscient des réalités qui rendraient très difficile l'adoption sans réserve du "Projet de règles", avait tablé une résolution demandant simplement à ce que le CICR, se fondant sur ledit projet, poursuive ses efforts en vue de préparer les bases d'un acte international ayant pour objet l'atténuation des maux de la guerre. De son côté, la délégation suédoise proposait que le projet soit tout simplement renvoyé aux gouvernements pour examen. La délégation néerlandaise proposa un amendement donnant au CICR la possibilité de poursuivre ses efforts en vue de protéger les populations civiles.

Très vite, les délégations des pays communistes se rendirent compte qu'il serait inutile d'insister de leur part et se rallièrent à un compromis proposé par un comité ad hoc de rédaction, qui avait cherché à fondre les différents amendements pouvant être pris en considération. C'est ainsi que finalement fut votée à l'unanimité une résolution demandant que le CICR transmette aux gouvernements pour examen le "Projet de règles" accompagné du compte-rendu des délibérations et du texte des propositions présentées et des amendements déposés. La délégation suisse, au cours de la dernière séance plénière, insista pour que cette résolution soit interprétée dans un sens aussi positif que possible de manière qu'une liaison s'établisse entre le CICR et les gouvernements et vice versa. De son côté, la délégation du Brésil, appuyant les efforts de la délégation suisse, exprima l'espoir que les travaux du CICR pourraient se traduire malgré tout par un acte international avant la prochaine conférence internationale de la Croix-Rouge.

Le point 6 de l'ordre du jour: interdiction des essais nucléaires, fut introduit par la délégation du Japon au cours d'un exposé mesuré mais impressionnant. Il donna lieu à un débat intéressant mais ici également la volonté prépondérante des pays occidentaux de ne pas entrer en matière prévalut et un accord unanime put malgré tout être obtenu grâce à une résolution d'ordre très général présentée par la délégation indienne à laquelle toutes les autres délégations purent finalement se rallier, non sans que l'URSS ait par deux fois essayé de la faire modifier en faveur de sa thèse.

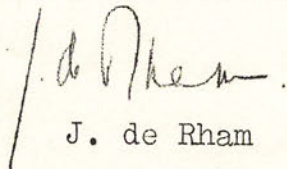
D'autres résolutions importantes furent encore adoptées par la conférence, notamment celle qui concerne le rôle des sociétés nationales dans le domaine de la protection civile et qui avait été présentée par la Croix-Rouge suisse; celle concernant les soins médicaux et exprimant le voeu qu'une disposition nouvelle soit ajoutée aux dispositions des Conventions de Genève de 1949, étendant la portée de l'article 3 de ces conventions, afin de garantir l'activité des médecins en faveur des blessés sans discrimination et de consacrer le principe du secret médical ainsi que celui de la libre distribution des médicaments. Une autre résolution a trait aux secours dans les conflits internes. L'unanimité put également se faire sur une résolution concernant la réunion des familles dispersées à la suite de guerres ou de conflits internes.

La conférence adopta également sans opposition une série de résolutions présentées tant par la Commission générale que par la Commission médico-sociale et qui concernent des questions intéressant au premier chef les sociétés de Croix-Rouge et dans le détail desquelles il n'y a pas lieu d'entrer, bien qu'elles constituent un apport important dans le domaine de la Croix-Rouge internationale.

Il y a lieu de signaler enfin que la conférence décida de se réunir à nouveau en 1963 à Genève, à l'occasion du centenaire de la première conférence internationale de la Croix-Rouge et sur proposition de la Croix-Rouge suisse appuyée par la délégation gouvernementale suisse. L'URSS, qui avait adressé à la conférence une invitation pour Moscou en 1961, accepta de bonne grâce la décision de se réunir à Genève et eut même l'élégance de s'abstenir de voter lorsque la question fut tranchée au cours de la dernière séance plénière.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de
notre haute considération, Monsieur le Ministre,

Division
des Organisations internationales


J. de Rham